

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil treize

Le quatre novembre

Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC

Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à vingt heures à la mairie

Sous la présidence de Monsieur Jean THOMAS, Maire

**Date de convocation du conseil municipal : 24 octobre 2013**

**Conseillers en exercice : 25 Conseillers présents : 23 Votants : 24**

**PRESENTS: THOMAS J.- ARDOUIN M.- BRIAND Y.- CHATAL J.P.- DAVID G.- Mme DENIGOT B.- FREOUR J.C.- Mme GICQUIAUX C.- Mme GRUEL N.- GUIHARD A.- JOUSSE E. - Mme LAPORTE M.- Mme LE BORGNE S.- Mme LEVRAUD F.- MATHIEU J.P.- OILLIC J.P.- Mme PANHELLEUX F. - PEDRON A.- Mme PERRAUD C.- Mme PHILIPPE J. - PROU A.- PROVOST L.- THURIAUD M.**

**ABSENTES : Mme FRANCO M.- Mme HUGUET E.**

**POUVOIR : FRANCO M. à PROVOST L.**

**Secrétaire de séance : Mme LEVRAUD Françoise**

**Objet : Déclassement de domaines publics communaux  
aux lieux-dits « Coilly » et « Le Boizeul » et d'une portion  
du chemin rural n°221 au lieu-dit « La Grée Ruault »**

Une enquête publique s'est déroulée à la mairie du 2 septembre au 16 septembre 2013 inclus en vue de déclasser deux domaines publics communaux aux lieux-dits « Coilly » et « Le Boizeul » et une portion du chemin rural n°221 au lieu-dit « La Grée Ruault ».

Aucune observation n'ayant été enregistrée au cours de cette enquête, le commissaire enquêteur a donné un avis favorable aux trois projets. Il a toutefois recommandé que le four à pain situé sur le domaine public communal du Boizeul soit classé comme « petit monument historique » et à ce titre protégé dans le temps.

Compte tenu de ces éléments, l'assemblée est invitée à se prononcer sur le déclassement des immeubles et sur leur vente.

**Le conseil municipal, après délibération,**

Vu l'avis favorable du commissaire enquêteur sur le déclassement des immeubles,

Vu la délibération du conseil municipal du 6 mai 2013 décidant de lancer une procédure de déclassement du domaine public communal à Coilly en vue de procéder à un échange d'immeubles avec M. DEAKIN Gérald,

Vu la délibération du conseil municipal du 3 Juin 2013 décidant de lancer une procédure de déclassement du domaine public communal au Boizeul en vue d'une cession de l'immeuble à M. et Mme CARLOT Patrice,

Vu la délibération du conseil municipal du 6 mai 2013 décidant de lancer une procédure de déclassement d'une portion du chemin rural n°221 à la Grée Ruault en vue d'une cession de l'immeuble à M. COLIN Mickaël,

Vu le rapport de France Domaine 56 du 15 avril 2013 estimant l'immeuble du Boizeul à 5,00 € le m<sup>2</sup>,

Vu le rapport d'estimation de France Domaine 56 du 28 juin 2013 estimant l'immeuble de la Grée Ruault à 11 € le m<sup>2</sup>,

- **Décide à l'unanimité le déclassement des trois immeubles conformément aux plans joints,**
- **Décide l'échange de l'immeuble communal à Coilly contre un immeuble de superficie équivalente appartenant à M. DEAKIN Gerald,**
- **Décide la vente au prix de 5 000 € à M. et Mme CARLOT Patrice de l'immeuble communal situé au Boizeul,**
- **Décide la vente au prix de 11 € le m<sup>2</sup> à M. COLIN Mickaël d'une portion du chemin rural n°221 à la Grée Ruault,**
- **Confie l'établissement des documents d'arpentage correspondants au cabinet D2L BETALI de La Roche Bernard,**
- **Précise que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge des intéressés,**
- **Donne pleins pouvoirs au Maire pour signer les actes notariés.**

Pour extrait conforme,

**Le Maire,  
Jean THOMAS**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

056-215601477-20131104-2013D98-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/11/2013  
Publication : 06/11/2013

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation

